

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 MAI 2018

Après avoir constaté que le quorum est atteint avec la présence de onze conseillers, Monsieur le Maire les remercie de leur participation et ouvre la séance du conseil municipal de ce jour.

Sont absents excusés :

- Nathalie Manhes a donné pouvoir à Régis Darrot
- Nathalie Di Leonardo,
- Stéphane Rouvet,
- Marc Amarger

Monsieur le Maire donne lecture du registre des délibérations du conseil municipal du 24 Avril 2018.
Le compte-rendu de cette dernière séance est adopté à l'unanimité.

Alain Pejoux est désigné secrétaire de séance.

1 - POINT SUR LES TRAVAUX « CHANTIER ÉCOLE »

Préalablement à la séance, les conseillers municipaux ont visité le chantier.

Monsieur le Maire présente l'avancée du chantier en précisant avoir rappelé avec insistance aux entreprises que l'objectif est bien de mettre en service la cantine-garderie à la rentrée scolaire 2018/2019.

Le mobilier de cuisine a été commandé conformément aux besoins. Une économie de 5 000 € est réalisée par rapport au devis initial.

2 - BIENS DE SECTION DE BURON

Monsieur le Maire rappelle que depuis septembre 2016 les biens de section sont rattachés à la commune hormis le four de Buron.

Les membres de la section de Buron ont été invités à donner leur accord sur le transfert de ce bien de section cadastré AB 199.

Sur 103 inscrits, 55 membres ont donné leur accord et 1 a refusé, soit la majorité absolue

Suite à cette consultation, Monsieur le Maire propose aux conseillers d'accepter ce résultat et de communaliser le four de Buron.

VOTE : A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord.

3 - RENTRÉE SCOLAIRE 2018-2019 : CONVENTION AVEC L'ÉCOLE DE MUSIQUE

Depuis le 1/11/2017, il n'y a plus de cours de musique suite à la démission du professeur de musique (DUMI).

Monsieur le Maire rappelle que par ailleurs, après avoir pris avis auprès de parents d'élèves, il ne sera pas donné suite aux TAP à la rentrée 2018/2019.

A ce jour, un nouveau DUMI est sélectionné par l'École de musique Allier-Comté. Monsieur le Maire propose de s'en assurer les services à raison de 1h30 par semaine de préférence les après-midi. Par contre, cette compétence est passée communale et elle sera facturée environ 1 700 € par an.

VOTE : A l'unanimité, le Conseil donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention.

4 - ADHÉSION AU SERVICE MÉDIATION DU CENTRE DE GESTION

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la création d'un nouveau service au centre de gestion : médiation préalable obligatoire.

Le Puy de Dôme est département pilote, l'adhésion au service est gratuite, seule son utilisation est payante.

VOTE : A l'unanimité le Conseil décide d'adhérer à ce service et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout document s'y afférant.

5 - QUESTIONS DIVERSES

a) Secrétariat de mairie :

Monsieur le Maire informe le Conseil de la décision de Charleyne Foury de démissionner au 30 Juin 2018. Il insiste sur l'excellent travail qu'elle a fourni depuis 3 ans.

Nous sommes dans l'obligation de recruter un agent territorial à temps partiel à partir du 1^{er} Juillet 2018. Les candidatures devront être adressées à Monsieur le Maire.

b) Assurances de la commune

Monsieur le Maire fait part qu'une consultation de cabinets d'assurances est en cours afin de renégocier et mettre à jour nos protections d'assurances.

La MAIF et Groupama ont déjà pris rendez-vous.

c) Distributeur de pain

Une convention est en cours de rédaction avec le prestataire.

d) Travaux d'entretien sur le réseau d'assainissement

Deux problèmes ont été soulevés à Buron dont un a été résolu à Fontaburon. Pour le deuxième un devis est attendu.

e) Travaux ASEVE

Après réception d'un devis de l'ASEVE pour réparation du mur de clôture du parc de la mairie, décision est prise de reporter les travaux.

f) Comité des associations

Une réunion est prévue pour organiser le repas et le feu d'artifice du Vendredi 13 Juillet.

g) Bulletin municipal

Le bulletin est sous presse, il sera distribué début Juin.

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au **26 JUIN 2018**.